



MUNICIPALITÉ DU CHENIT

CANTON DE VAUD

Tél. 021 845 17 21
Fax 021 845 17 35
E-mail: municipalite@chenit.ch

La Municipalité du Chenit
à son Conseil Communal

PREAVIS N° 17/2017

Objet: Transformation de la déchetterie intercommunale

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Introduction

Lors de l'introduction du principe du pollueur payeur, de la taxe aux sacs et de la taxe ménage, une réflexion a été menée sur notre déchetterie lors de l'élaboration du nouveau règlement.

Nous sommes arrivés à la conclusion que si la déchetterie actuelle remplit sa fonction, elle comporte quelques désagréments dans son fonctionnement, notamment :

- Nous n'avons pas de contrôle d'accès limitant les usagers aux habitants de la Vallée de Joux,
- Nous n'avons pas de quai permettant l'accès par-dessus la benne, ce qui nécessite des escaliers bricolés et peu pratiques,
- La circulation des véhicules à l'intérieur est peu pratique, au risque de rester bloqué à l'intérieur.

Nous avons alors envisagé de travailler sur une nouvelle déchetterie et avons pour cela visité des installations récentes accompagnés de notre personnel d'exploitation afin de rechercher les bonnes pratiques.

Nous relevons ici les constatations faites dans deux déchetteries visitées :

La déchetterie de la région d'Yverdon-les-Bains

La déchetterie d'Yverdon est probablement l'une des plus fréquentées du canton. Celle-ci est organisée avec une circulation surélevée afin d'être à hauteur de benne avec les voitures. Ceci en facilite le remplissage.

Deux pistes de circulation permettent d'avoir une zone de parcage et de transit évitant que des véhicules restent bloqués améliorant ainsi la fluidité.

Une autre bonne idée retenue à Yverdon est le système de collecte des petits déchets et déchets spéciaux par des ouvertures adaptées dans le mur permettant un accès réservé au personnel pour les stockages (cf. photos ci-dessous)



La déchetterie de Cheseaux

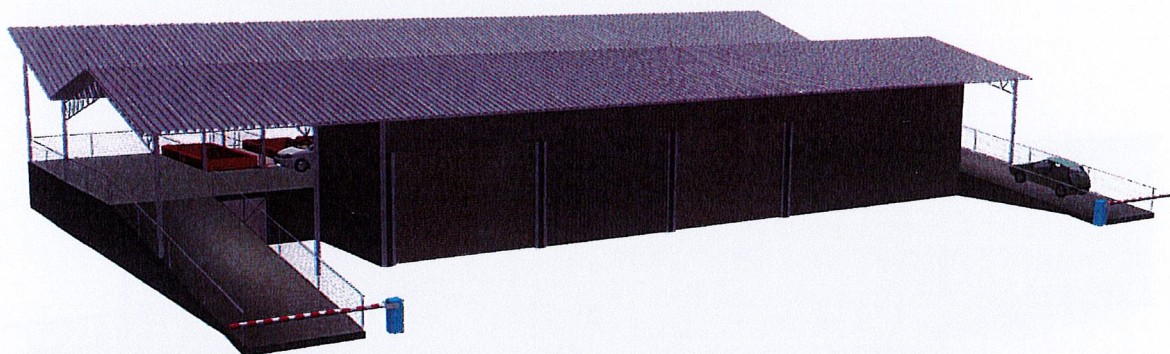


On constate ici le même principe de circulation surélevée par rapport aux bennes avec deux pistes, mais par contre une collecte classique sur palettes des déchets divers.

Autant à Yverdon qu'à Cheseaux, les bennes sont munies de couvercles, ce que l'on préférerait éviter à la Vallée à cause de la neige. Un toit serait plus approprié.

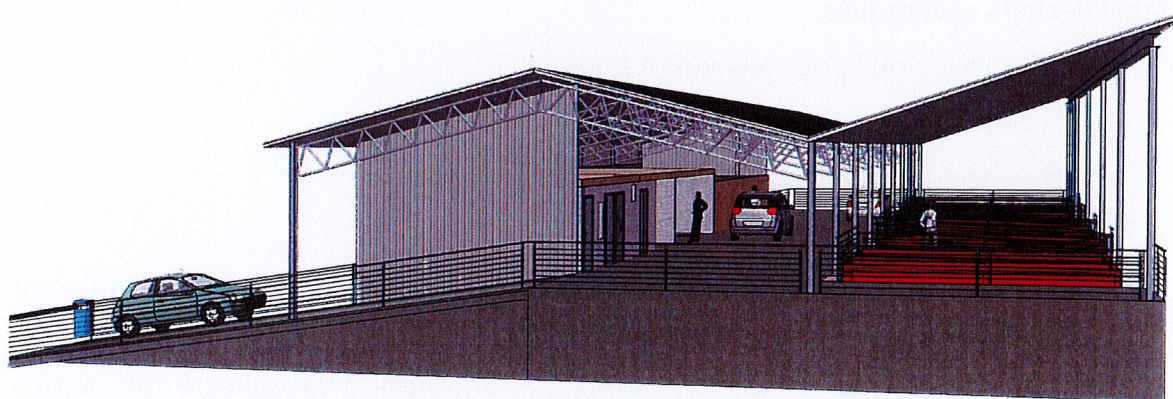
Description du projet

Un bureau d'ingénieur ayant déjà de l'expérience dans ce type de projet a été mandaté sur la base d'un cahier des charges que nous avons établi. Le résultat de cette étude permet de réaliser une nouvelle déchetterie moderne en réutilisant le bâtiment existant et en l'adaptant aux nouvelles pratiques.



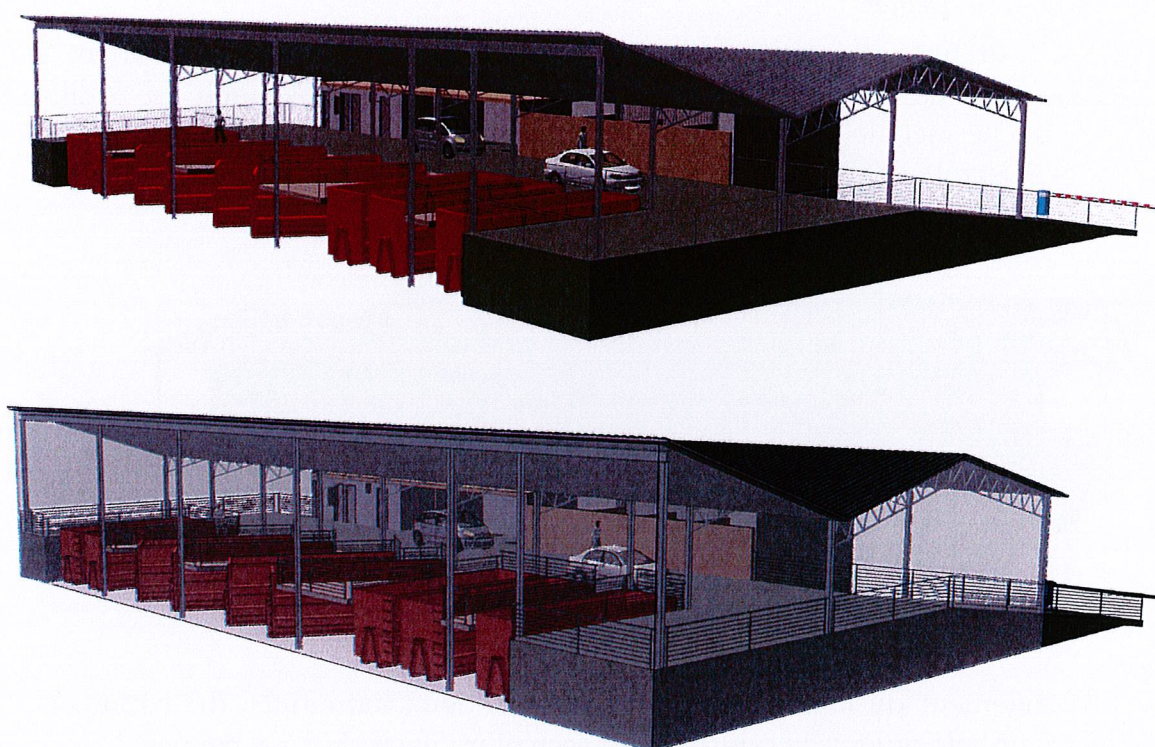
Un prolongement de la toiture est réalisé aux deux extrémités du bâtiment afin d'augmenter la longueur de celui-ci pour accueillir l'ensemble des bennes.

Une surélévation est construite afin que les véhicules puissent circuler à hauteur de benne. Deux rampes sont ainsi nécessaires aux extrémités munies de barrières avec contrôle par cartes d'accès.



Deux voies de circulations permettront le transit et une zone de parcage. Nous aurons ainsi accès aux bennes d'un côté, et de l'autre côté nous pourrions aménager la récupération des déchets qui ne sont pas collectés dans des conteneurs plus petits.

Afin de ne pas avoir de contraintes trop coûteuses pour la défense incendie, le bâtiment ne sera pas fermé, laissant les stockages à l'air libre. Des filets seront cependant posés sur le tour du bâtiment afin d'éviter l'infiltration de la neige en hiver et de limiter les courants d'air. Ces filets pourront être électriquement enroulés pour le changement des bennes.



En face, nous trouverons des locaux pour la collecte des déchets spéciaux et des déchets qui ne sont pas collectés dans des bennes. Nous avons opté pour une solution mixte inspirée d'Yverdon, mais avec une zone de collecte sur palettes pour certains déchets spécifiques.

Sur le plan ci-après, nous pouvons voir à l'étage :

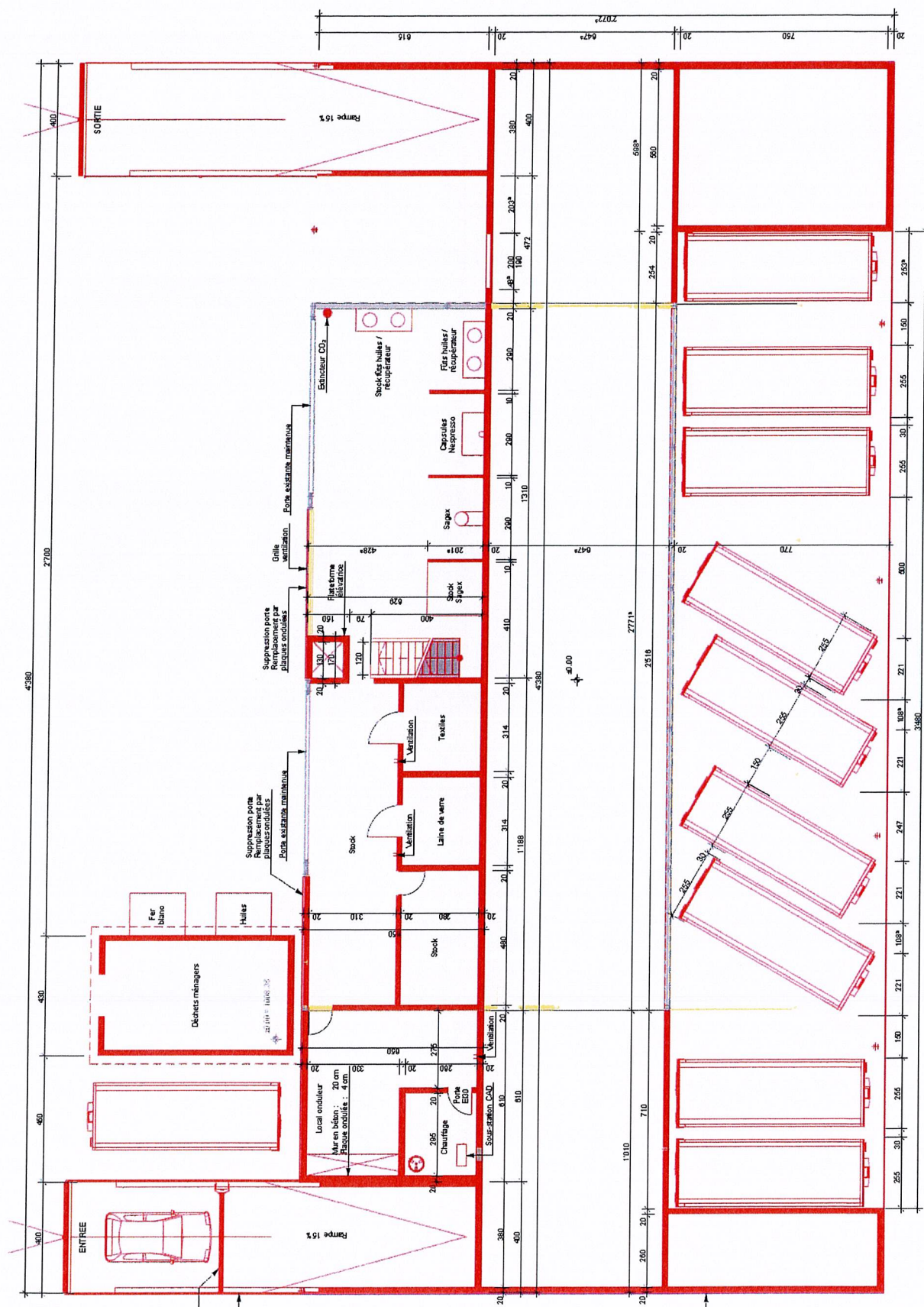
- Un bureau chauffé pour le personnel,
- Une surface de collecte des appareils électro-ménager,
- Un espace « ressourcerie »,
- Une zone de collecte par exemple pour les habits, les laines de verre qui sont collectés dans des conteneurs au sous-sol,
- Un mur de collecte avec des ouvertures adaptées à la collecte des autres déchets.

L'organisation exacte de la collecte des divers déchets doit rester assez flexible en fonction des circuits de revalorisation. Il est donc inutile de vouloir tout prévoir à l'avance, mais la configuration de cette nouvelle déchetterie permettra d'adapter le mode de collecte pour chaque déchet. L'aménagement définitif sera élaboré en collaboration avec le personnel de la déchetterie.

Un espace « ressourcerie » est prévu. Il faut cependant bien garder à l'esprit que la déchetterie est là pour y apporter des déchets. Cette ressourcerie ne doit pas être là juste pour donner bonne conscience aux citoyens. Ce n'est pas le rôle de la commune de jouer les brocanteurs. Rappelons qu'il existe de nombreuses solutions, notamment via les réseaux sociaux, pour donner une seconde vie aux objets.

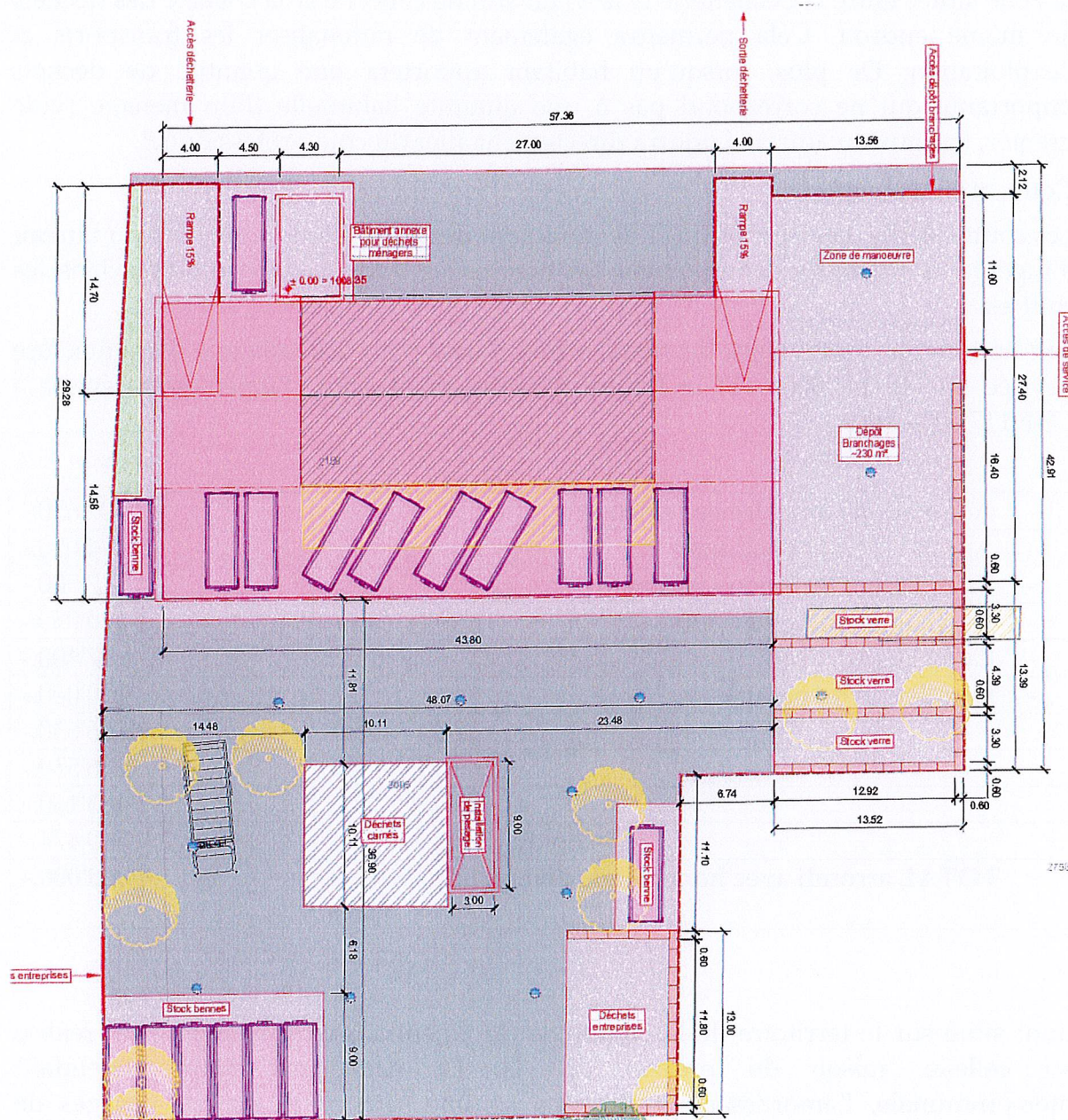
[illegible]

Plan du rez-de-chaussée :



Le rez-de-chaussée sera essentiellement utilisé pour le stockage des déchets sur palettes ou en sacs dans l'attente des ramassages.

Réorganisation autour de la déchetterie :



Rationalisation des transports :

Une réflexion a également été menée afin de trouver des solutions aux importants coûts de transports des déchets en vue de leur recyclage.

Actuellement, nous avons diverses bennes de dimensions variables qui génèrent un transport spécifique. De plus les camions reviennent à la Vallée à vide. A l'avenir, nous allons standardiser les bennes et effectuer les transports avec camion à

remorque afin de transporter deux bennes par voyage. De plus, il est envisagé de transporter au retour des copeaux de bois recyclés pour Sogebois SA afin de valoriser les trajets de retour. Nous devrions ainsi pouvoir faire baisser les coûts de transport.

Nouvelle déchetterie pour les professionnels :

Il est également prévu que la déchetterie gérée par l'AVJ aux Bioux déménage dans la zone située entre la déchetterie et la STEP afin de concentrer la collecte des déchets au même endroit. Cela permettra également de rationaliser les transports et l'exploitation. De plus, lorsqu'un habitant apportera une quantité de déchets importante qui ne correspond pas à une quantité habituelle d'un ménage (vide grenier, travaux ou autre), il pourra directement aller du côté professionnel.

Coûts et financement

Les coûts décrits dans le tableau ci-dessous sont des estimations à +/- 15% du bureau d'ingénieurs RWB. Ils comprennent les honoraires dudit bureau répartis dans les chiffres.

Les honoraires font l'objet de deux offres, l'une pour les travaux d'architecture devisée à CHF 141'000.- HT et l'autre pour les prestations d'ingénieurs devisée à CHF 117'000.- HT.

- Adaptations du bâtiment existant	407'630.-
- Agrandissement bâtiment	1'124'050.-
- Equipement technique bâtiment	347'500.-
- Aménagements extérieurs	1'110'050.-
- Panneaux solaires	97'400.-
- Installation de pesage	120'000.-
TOTAL HT	3'206'630.-
TVA 8%	256'530.-
TOTAL TTC	3'463'160.-
Précision du devis +/- 15%	519'474.-
TOTAL arrondi avec honoraires, divers, imprévus et taxes	4'000'000.-

Etant situé sur le territoire de la commune du Chenit, l'investissement sera réalisé par celle-ci, raison du présent préavis. La déchetterie étant cependant intercommunale, l'amortissement de cette somme sera porté sur les charges de gestion intercommunale des déchets et ainsi réparti sur les trois communes de la Vallée de Joux.

Financement

Le coût sera comptabilisé à l'actif du bilan dans l'investissement du patrimoine administratif et sera amorti en 25 ans maximum par le budget annuel de fonctionnement. Le recours à l'emprunt pourra être nécessaire tout en restant dans le cadre du plafond d'endettement.

L'amortissement de cet investissement, prévu sur 25 ans par le budget de fonctionnement, va bien entendu alourdir les charges d'élimination des déchets et impacter la taxe ménage. Les économies estimées sur les transports groupés ainsi que sur la valorisation de trajets retours devraient permettre de compenser ce coût d'amortissement. Ces estimations étant cependant difficiles à chiffrer avec exactitude, seule l'expérience permettra d'affiner les chiffres.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous recommandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, de bien vouloir délibérer et vous prononcer sur les conclusions suivantes :

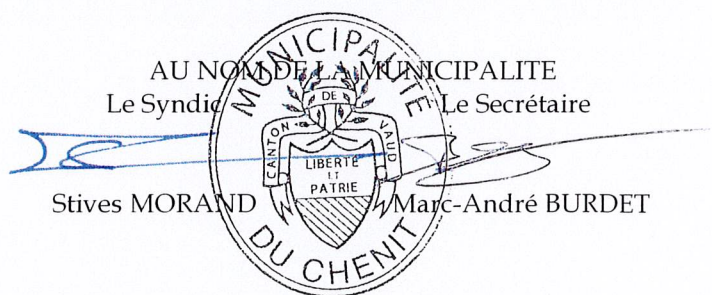
LE CONSEIL COMMUNAL DU CHENIT

Vu le préavis n° 17/2017

Où le rapport de la Commission d'étude

Considérant que cet objet est porté à l'ordre du jour :

1. autorise la Municipalité d'entreprendre les travaux de transformation de la déchetterie.
2. alloue dans ce but un crédit CHF 4'000'000. — .
3. décide de porter cette dépense dans les investissements du patrimoine administratif, compte 9141.38 et d'amortir la somme de CHF 4'000'000.--, en maximum 25 ans, par le budget de fonctionnement, compte 450.3311.
4. autorise la Municipalité d'emprunter si nécessaire, la somme de CHF 4'000'000. — et ceci dans le cadre du plafond d'endettement de CHF 40'000'000.--.



Délégués par la Municipalité :

- M. Laurent Reymondin
- M. Olivier Baudat
- M. Claude Gury du bureau RWB

